

COVID-19

Madame la Directrice de la MA Coutances, hier le chef de l'état a annoncé à l'ensemble de citoyens français, la fermeture des tous les établissements scolaire jusqu'à nouvel ordre, afin d'éviter au maximum la propagation du virus covid-19, tous rassemblements de plus de 100 personnes est proscrit.

Madame la Directrice, notre établissement est composé essentiellement de dortoirs, dont ils peuvent accueillir au minimum 2 détenus et au maximum 12.

Cette promiscuité est un terrain favorable à la propagation d'un tel virus tant pour le personnel que pour les détenus, sans compter que nous sommes dans l'impossibilité d'isoler ou d'appliquer une mise en quatorzaine.

C'est pourquoi, **FO Coutances** vous demande expressément :

- de suspendre toutes les activités culturelles en lien avec des intervenants extérieurs ainsi que la suspension des autorisations d'accès (Formateur, Professeurs, Aumoniers, Entreprise....),
- suspendre l'accès à la bibliothèque,
- l'annulation des extractions médicales prévues (sauf urgence),
- de réduire le nombre de visiteurs à 1 au lieu de 3 lors des parloirs,
Ou
- de retirer l'agent en faction dans ce poste qui se retrouve confiné avec plusieurs personnes et l'application de fouilles corporelles en régime exorbitant des détenus à l'issue des parloirs.
- de recourir à une personne qualifiée afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection de toutes les parties communes aux personnels (détention, administratif, QSL),

Le bureau **FO** demande une réunion des OS afin d'élaborer des directives concernant l'accueil des arrivants, les fouilles (corporelles, linge parloir, linge vestiaire, cellules), et comment gérer un arrivant infecté, car jusqu'à ce jour nous ne savons comment procéder si un cas d'infection se déclare au sein de notre établissement.

Le bureau **FO** conseille aux personnels d'observer les préconisations de l'ARS avec sérieux, personne ne souhaite faire rentrer le virus à la maison.